



GUERVILLE

ARRÊTÉ 2025-39
PORTANT NOMINATION D'UN MANDATAIRE
N° de régie : 22303
RÉGIE DE RECETTES
« Salles des fêtes et produits divers de gestion courante »

Le Maire de GUERVILLE,

VU les délibérations du Conseil Municipal du 24/06/1998, du 11/01/2001 et 07/11/2007 instituant la régie de recettes « salles des fêtes et produits divers de gestion courante »

VU l'avis conforme du comptable public assignataire du 18/03/2025 ;

VU l'avis conforme du régisseur titulaire du 20/03/2025 ;

VU l'avis conforme du mandataire du 20/03/2025 ;

ARRÊTE

Article 1

Mme **Stéphanie CARDARELLI** est nommée mandataire de la régie de recettes « salles des fêtes et produits divers de gestion courante », pour le compte et sous la responsabilité du régisseur titulaire de la régie, Mme Nadine LEVERT, avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte de création de celle-ci.

Article 2

Le mandataire ne doit pas percevoir de sommes pour des produits autres que ceux énumérés dans l'acte constitutif de la régie, et doit les encaisser selon les modes de recouvrement prévus par celui-ci, sous peine d'être constitué comptable de fait et de s'exposer aux poursuites disciplinaires et aux poursuites pénales prévues par l'article 432-10 du Nouveau Code pénal.

Article 3

Le mandataire est tenu d'appliquer les dispositions de l'instruction interministérielle n°06-031-A-B-M du 21 avril 2006 relative à l'organisation, au fonctionnement et au contrôle des régies des collectivités territoriales et de leurs établissements publics.



GUERVILLE

Fait à Guerville, le 15 avril 2025

LE COMPTABLE ASSIGNATAIRE,
Pour avis conforme le :

LE MAIRE,

Evelyne PLACET

Merci de faire précéder la signature des mots « Vu pour acceptation »

Le régisseur titulaire,

Le mandataire,

Mme LEVERT Nadine

Mme CARDARELLI Stéphanie